



Conditions générales d'acceptation pour devenir point relais Amnesty International

Les présentes conditions générales définissent les modalités et les engagements qu'une entreprise ou un magasin doit accepter pour devenir un point relais Amnesty International Luxembourg. Ce service est bénévole et gratuit, dans le but de faciliter la livraison des articles de la boutique solidaire d'Amnesty International Luxembourg.

1. Engagements de la société ou du magasin

1.1 Accord de Bénévolat

Le magasin ou la société qui accepte de devenir point relais Amnesty International Luxembourg s'engage à fournir ce service bénévolement. Il n'y aura aucune rémunération ou compensation financière versée par Amnesty International pour ce service. L'engagement est totalement volontaire et ne confère aucun avantage financier ou autre.

1.2 Horaires d'ouverture

Le magasin ou la société s'engage à être ouvert à des horaires raisonnables pour permettre aux clients de venir récupérer leur colis. Il est recommandé d'avoir des heures d'ouverture correspondant aux besoins de la clientèle (minimum de 5 jours par semaine, avec une ouverture le samedi si possible). Ces horaires devront être communiqués à Amnesty International pour assurer la coordination des livraisons.

1.3 Sécurisation et stockage des colis

Le magasin ou la société s'engage à recevoir et stocker les colis d'Amnesty International de manière sécurisée, en évitant tout dommage ou perte, et à veiller à ce que les colis soient accessibles aux clients pendant les heures d'ouverture. L'entreprise ou le magasin est responsable des colis depuis leur réception jusqu'à leur remise aux clients concernés.

2. Processus de remise du colis

Le processus de remise des colis doit suivre les étapes suivantes :

2.1 Réception du colis Amnesty International

- Lorsqu'un colis Amnesty International arrive, le magasin ou la société doit vérifier et enregistrer sa réception.
- Les colis doivent être soigneusement stockés dans un espace dédié jusqu'à ce qu'ils soient récupérés par les clients.

2.2 Identification du client

- Lorsque le client vient récupérer son colis, il doit être identifié à l'aide d'une pièce d'identité officielle avec photo (carte d'identité, passeport, etc.).
- Le nom sur la pièce d'identité doit correspondre au nom indiqué sur le colis. Aucune exception ne pourra être faite pour la remise des colis à des tiers, sauf si Amnesty International en a informé le point relais à l'avance et par écrit.

2.3 Remise du colis

- Une fois l'identité vérifiée, le colis sera remis au client.
- Le magasin ou la société est encouragé à obtenir une signature ou une confirmation de la part du client pour prouver la bonne réception du colis.
- Si le colis n'est pas récupéré dans un délai raisonnable (indiqué par Amnesty International), le magasin doit informer Amnesty International afin que des dispositions soient prises pour sa récupération.

3. Responsabilités du magasin ou de la société

3.1 Responsabilité des colis

Le magasin ou la société est responsable des colis à partir du moment de leur réception jusqu'à leur remise au client. Il doit assurer un espace de stockage sûr et veiller à ce que les colis ne soient ni perdus, ni endommagés.

3.2 Informations à Amnesty International

Le magasin ou la société s'engage à communiquer toute difficulté ou imprévu dans la gestion des colis à Amnesty International dans les plus brefs délais. Cela inclut des situations telles qu'un colis endommagé, un client qui ne vient pas récupérer son colis, ou tout autre problème lié à la gestion du point relais.

4. Durée de l'engagement et résiliation

4.1 Durée

L'engagement du magasin ou de la société en tant que point relais est d'une durée indéterminée, sauf accord contraire. Amnesty International et le point relais peuvent mettre fin à cet accord à tout moment, moyennant un préavis écrit de 30 jours.

4.2 Résiliation

En cas de non-respect des conditions définies dans ce document, Amnesty International se réserve le droit de mettre fin immédiatement à l'accord avec le magasin ou la société, sans préavis.

5. Confidentialité et données personnelles

Le magasin ou la société s'engage à respecter la confidentialité des informations personnelles des clients (nom, adresse, etc.) et à ne pas utiliser ces données à des fins commerciales ou autres. Ces informations doivent uniquement être utilisées dans le cadre de la remise des colis d'Amnesty International.